

Procédure VAE Candidat Titres Professionnels

La VAE - Validation des Acquis de l'Expérience vous permet de faire reconnaître les compétences que vous avez acquises auparavant sur le terrain ou dans le cadre de cursus de formation.

L'ESCT vous propose d'obtenir les titres professionnels suivants avec le dispositif VAE :

Niveau 5 (BAC+2) – Titres professionnels inscrits au RNCP

- Conducteur de Travaux du Bâtiment et du Génie Civil
- Technicien(e) Supérieur(e) du Bâtiment, option Économie de la Construction

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les blocs de compétences manquant(s) dans un délai de 1 an pour l'obtention du titre.

Prérequis

La VAE est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité et son statut (salarié, demandeur d'emploi, ...). Pour bénéficier de la VAE, vous devrez justifier d'une expérience professionnelle de 1 an minimum dans le secteur BTP et la fonction visée, et permettant l'acquisition de compétences directement **liées au titre visé**.

Les expériences doivent avoir été réalisées dans le même domaine professionnel et tous les statuts sont acceptés : salarié, non salarié (profession libérale, artisan, commerçant), fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire, etc.

L'activité professionnelle peut avoir été pratiquée en France ou à l'étranger (au sein d'une entreprise française). Elle peut être actuelle ou révolue, continue ou discontinuée, être ou avoir été réalisée à temps plein ou à temps partiel.

Les activités suivantes peuvent être prises en compte :

- Activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du Code du sport ;
- Activités dans le cadre de responsabilités syndicales, ou d'une fonction électorale locale
- Activités dans le cadre privé ou familial (parent, aidant familial).

Dossier de recevabilité/d'éligibilité

Le parcours de VAE est un **parcours** d'accès à la qualification qui débute par la constitution du **dossier de faisabilité** et se termine par la **délivrance de la certification professionnelle**. La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant sur les mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi a élargi l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours, notamment par la création d'une plateforme numérique unique : France VAE : <https://vae.gouv.fr/>

Pour obtenir une VAE, vous devrez vous inscrire via le site France VAE, choisir le titre ou la certification visée, et sélectionner votre accompagnateur ESCT. Votre accompagnateur ESCT vous proposera un entretien pendant lequel il complètera et renseignera le dossier de faisabilité pour une demande de validation auprès du certificateur (Ministère du Travail). Pour être recevable, il faudra pouvoir justifier de vos expériences professionnelles réalisées auparavant. Source de prérequis : <https://travail-emploi.gouv.fr/les-titres-professionnels>



Le **dossier de faisabilité** est obligatoire. Il retrace le parcours du candidat et met en relation ses expériences et ses activités avec le référentiel de la certification visée. Le candidat, ou s'il lui donne délégation, l'accompagnateur de parcours, envoie le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur se prononce sur la recevabilité du dossier après examen du dossier de faisabilité. **L'absence de réponse au terme des deux mois vaut acceptation** sauf dérogation expressément prévue par décret pour certaines certifications. Le **candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification ou pas plus de trois demandes pour des certifications différentes**, au cours de la même année civile. Une fois la décision de recevabilité obtenue, le candidat peut constituer le dossier de validation qu'il devra présenter au jury.

Épreuves de la VAE

Une fois la recevabilité acquise, les étapes du parcours de VAE dépendent des modalités d'évaluation décidées par le certificateur.

Vous devrez rédiger un dossier professionnel (livret 2), faire une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet et soutenir oralement votre projet devant un jury VAE composé de professionnels.

DE LA RECEVABILITE A LA CERTIFICATION

Phase 1 : Demande d'inscription

L'ESCT vous adresse les éléments d'information pour votre démarche :

- le **dossier de faisabilité**
- la **présentation des modalités** du titre visé
- Les informations sur le déroulement de la VAE

Phase 2 : Recevabilité (Dossier de faisabilité)

L'ESCT, votre Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) vous accompagne pour une inscription sur la plateforme France VAE. L'ESCT vous propose un entretien individuel ou collectif pour motiver votre démarche, vous orienter vers le titre ou la certification adapté(e) à votre expérience professionnelle. L'ESCT renseigne votre dossier de faisabilité et le soumet au certificateur pour avis de recevabilité.

Dans le cas où vous êtes éligible à la VAE, l'ESCT vous adresse :

- le devis et la convention de formation
- le Dossier numérique par bloc (anciennement Livret 2)
- le Référentiel de Certification (RC) et/ou le REAC/REV du titre visé
- le livret d'accueil candidat VAE (incluant le règlement pédagogique)
- l'organisation d'un rdv pour un atelier individuel ou collectif d'information sur la construction du Dossier numérique

Phase 3 : Élaboration du dossier numérique par bloc

Le candidat élabore son dossier à l'aide du dossier numérique. Pour se faire, il bénéficie ou non d'un accompagnement. L'accompagnement est une aide méthodologique individualisée permettant au candidat d'analyser ses activités pour les traduire en termes de compétences, de capacités, de connaissances, au regard du référentiel ou de la certification visé(e). Cet accompagnement est individuel et personnalisé (échanges par téléphone, visio-conférence, mail...). La durée d'accompagnement est de 24 heures forfaitaires, pour une durée contractuelle de 10 mois maximum.

Phase 4 : Examen du dossier et Jury VAE

Le candidat est convoqué devant un jury constitué de professionnels et s'entretient sur la nature et la qualité des expériences présentées dans le dossier. Le jury examine le dossier du candidat et vérifie les informations mentionnées dans le dossier de validation par lors d'un entretien : il évalue le niveau de maîtrise des compétences exigées par les référentiels de la certification, et peut demander des informations complémentaires sur la pratique du candidat afin de pouvoir délibérer. Il peut également évaluer les méthodes et gestes techniques du candidat par des cas de mises en situations réelles (en entreprise) ou reconstituées (plateau technique d'un centre de formation) ou encore virtuelles (serious game). Le décret n° 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience fixe les modalités de composition et de fonctionnement des jurys chargés de prononcer la validation des acquis de l'expérience.

Le candidat doit adresser Le livret 2 au jury de certification avant la date d'examen.

Nature des évaluations pour la délivrance du titre visé :

Les compétences des candidats par VAE au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé."*



Le jury se prononce sur la validation totale ou partielle s'il s'agit d'une demande de validation pour un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification si toutes les conditions sont réunies. Le jury propose alors l'attribution de la certification dans le cas d'une demande de validation de l'ensemble des blocs de la certification visée. La certification ainsi obtenue est la même que celle obtenue par les autres voies d'accès existantes (formation initiale dont apprentissage, formation continue) ;

Pour une validation totale demandée, il peut prononcer une validation partielle c'est-à-dire la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences ;

Le refus de validation lorsque les compétences et les connaissances exigées par les référentiels de la certification visée ne sont pas acquises.

Le résultat de l'évaluation est notifié au candidat, ou à la personne chargée de son accompagnement dans les conditions définies par l'article R. 6412-2 par les services du ministère ou de l'organisme certificateur dans les 15 jours qui suivent le passage devant le jury.

Tarif :

VAE avec accompagnement : 5 400 € TTC (4 500 € HT), frais de jury inclus

VAE sans accompagnement : frais de jury en sus (définis par le certificateur)



Programme prévisionnel d'accompagnement VAE

Les principaux facteurs d'abandon dans la démarche VAE semblent être la durée et la difficulté de la procédure. Les prestations d'accompagnement ont donc un véritable rôle à jouer, afin d'obtenir des retombées positives sur les chances de réussite du candidat.

Ainsi, les prestations d'accompagnement facilitent l'obtention du/de la titre/certification en réduisant la complexité du travail attendu dans le dossier de preuve, ainsi que la durée du parcours VAE. Les rendez-vous successifs avec les accompagnateurs permettent de mieux mobiliser les candidats dans le travail de rédaction attendu (planning personnalisé établi au préalable avec le candidat).

Déroulé	Objectifs	Durée	Commentaire
L'entretien d'exploration du parcours	<ul style="list-style-type: none">- Recueillir les éléments biographiques et la liste des expériences du candidat.- Explication du référentiel de certification et des critères d'évaluation du jury.- Rapprocher l'expérience, le référentiel de la certification visée et les compétences : sélectionner avec le candidat les éléments de son parcours (activités professionnelles et extra-professionnelles) qui sont en rapport direct avec la certification visée.- Remise des fiches méthodologiques par bloc de compétences de la certification pour rédaction des expériences conformément aux attentes.	1 h	Ces temps sont indiqués de manière forfaitaire
Les entretiens d'explicitation des activités suivant l'avancement			
<ul style="list-style-type: none">- Aider à verbaliser, mettre en mots une action particulière. Il permet donc d'obtenir une information particulièrement fine sur la manière dont un individu a réalisé une tâche.- Organiser et articuler les idées entre elles pour garantir la cohérence du dossier.- Favoriser l'expression orale et écrite du candidat et l'auto-questionnement.- Valoriser et analyser la prise d'initiative du candidat, démontrer son esprit critique.- Entraîner le candidat à supprimer toute approximation, tout discours implicite.			
Bloc 1 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
Bloc 2 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	
Bloc 3 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	
Bloc 4 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	
Bloc 5 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	



<p>L'élaboration du dossier de validation livret 2 (DP) :</p> <p>Le rassemblement et le choix des éléments de preuves</p>	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en évidence les connaissances que les formations suivies (en inter ou intra entreprise, en formation professionnelle continue, à la demande de son employeur, à son initiative personnelle, diplômantes ou non diplômantes...) lui ont permis d'acquérir.- Mettre en évidence en quoi les activités réalisées en milieu professionnel (salarisées ou non salariées) sont signes de mobilisation d'aptitudes et de connaissances.- Montrer que les activités réalisées dans le cadre d'une activité personnelle (activités associatives uniquement avec attestation signée du président de l'association) ont été l'occasion d'apprentissages en autodidacte.- Constituer un glossaire des termes utilisés. Les preuves en appui de la présentation et de l'analyse de l'expérience : choix de celles qui révèlent des compétences les plus représentatives de la certification visée (rapport d'activités, projets, articles, revue de presse, organigramme, compte-rendu de réunion, lettre de mission, schéma d'un processus de fabrication, schéma méthodologique, etc.).	14h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
<p>Entretien de relecture attentive et critique pour une amélioration des rédactions successives du candidat</p>	<ul style="list-style-type: none">- Apporter des recommandations de fond s'appuyant sur les grilles de lecture des jurys.- Apporter une aide à l'expression écrite des compétences : méthode de structuration des écrits, vérification de la logique entre faits et idées, etc...- Apporter des suggestions de corrections syntaxiques, de style, de vocabulaire, etc.- Apporter des suggestions pour documenter, illustrer, rendre plus attrayant le dossier, etc...	2h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
<p>Préparation à la soutenance devant le jury</p>	<ul style="list-style-type: none">- Apporter des conseils méthodologiques à donner au candidat sur la structuration du support de la présentation orale.- S'entraîner à la présentation orale et à l'argumentation des éléments constitutifs du dossier.- Préparer les points du dossier qui semblent fragiles et préparer leur développement, avec précisions et ajout de preuves supplémentaires.	2h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne

GUIDE CANDIDAT VAE

La toute première étape d'une VAE consiste à bâtir votre projet professionnel : Évolution à moyen ou long terme, obtention d'une reconnaissance « officielle », ...Prenez le temps de définir votre projet. C'est la clé de la réussite.

Après avoir fait le point sur vos compétences, vous devrez élaborer un dossier en deux temps : dossier de faisabilité et dossier numérique qu'il faudra ensuite défendre devant un jury.

Avant de vous lancer dans la démarche, estimez bien le temps à consacrer à la VAE (évalué à 8 mois mois, avec une moyenne de 80 heures de travail en autonomie).

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement

Vous êtes responsable de vos décisions et productions. Votre accompagnement pour la constitution de votre livret comporte notamment six étapes :

- **Une réflexion approfondie** permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
- **Un retour sur votre parcours** : il vous est demandé de dresser un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du titre visé.
- **Un entretien d'analyse descriptive de vos activités** : les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
- **Une assistance à la description écrite de vos activités** : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation*. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, etc.).
- **Une préparation de votre entretien avec le jury** : l'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.

Et/ou, le cas échéant,

- **Une préparation à une mise en situation professionnelle** : l'accompagnateur vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle, et notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

L'accompagnement

Le rôle de l'accompagnateur VAE est :

- Écouter, aider à formuler, fournir des indices et des repères, indiquer les obstacles éventuels, ne pas juger.
- Aider à la rédaction du mémoire.
- Aider à la reconstitution et à la reconnaissance de vos acquis de votre expérience propre au sein de l'entreprise ou de l'organisation
- Aider à constituer et rassembler les preuves qui seront présentées au jury.



Conseils méthodologiques pour la soutenance

Avant l'entretien

- Relire soigneusement et s'imprégner de la présentation des modalités VAE du titre ou de la certification visé(e).
- Noter les points du dossier qui semblent fragiles et préparer leur développement, avec précisions et ajout de preuves supplémentaires.
- Élargir la réflexion sur le métier, ses conditions d'exercice, le secteur professionnel.
- S'entraîner, si possible devant un public (entourage familial, amical, professionnel), à la présentation orale et à l'argumentation des éléments constitutifs du dossier.

Pendant l'entretien

- Ne pas hésiter à faire préciser ou reformuler les questions si nécessaire ;
- Être rigoureux et attentif aux questions du jury pour être sûr de ne pas répondre à côté ;
- Rester honnête dans les réponses apportées ;
- Utiliser un vocabulaire professionnel précis pour avoir plus d'assurance et donner de la pertinence à vos propos ;
- Être concis et efficace : éviter les détails inutiles
- Respecter le temps limité qui est indiqué : un entretien dure en moyenne 45 minutes (cette durée varie selon la certification).

Le jour J, vous ne devez pas oublier

- Votre convocation,
- Votre pièce d'identité,
- Votre dossier de validation (livret 2) et sa présentation synthétique éventuelle
- D'être ponctuel et avoir une présentation soignée : l'image est également importante.

Questionnaire de satisfaction et réclamation

Un questionnaire de satisfaction vous sera transmis à la fin de la VAE afin d'assurer une amélioration continue de notre prestation.

Pour toute remarque ou réclamation, nous vous invitons à utiliser ce formulaire :

<https://satisfaction-formation.typeform.com/to/Fr2ydzHX>